



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Commission du 24 janvier 2025

**Direction départementale
des territoires**

Évry-Courcouronnes, le
30/01/2025

**Avis sur la PC 091 340 24 00016 à LISSES
de SYLVABOT – Thibault MILLET**

Construction de serres pour une exploitation maraîchère bio

Considérant que le projet se situe en zone A du PLU de la commune de Lisses,

Considérant que M. MILLET Thibault possède le statut d'agriculteur,

Considérant le projet agricole sur la parcelle,

Considérant le fait que le projet est conforme au PLU,

Après délibération et votes exprimés sur le projet la CDPENAF émet un avis **favorable**.

À Évry-Courcouronnes, le

DDT/SA
Service Economie Agricole et Forêt

11 FEV. 2025

Pour la Préfète et par délégation,
la Directrice Départementale des Territoires

Mme Simone SAILLANT

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>